RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE 1 RUE DU CHATEAU I
Au capital de "2000" euros
Siège social : 16 Rue du Bel Air 91090 Lisses
RCS Evry 848 819 033

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
EN DATE DU 06 Novembre 2024

L'an deux mille vingt et quatre,
Le 06 Novembre,
A seize heures,

Les associés de la SCI 1 RUE DU CHATEAU I, société civile immobilière au capital de 2000 €uros, divisé en 2000 parts de 1 Euro chacune, ont tenu une Assemblée Générale Extraordinaire sur convocation de la gérance.

Sont présents :

- Monsieur **ERDEM Mathieu Yusuf Ferhat**, détenant 1600 parts sociales,
- Monsieur **ERDEM Necati,** détenant 400 parts sociales,

Associés de la Société et représentant en tant que tel la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur **ERDEM Mathieu Yusuf Ferhat,** Gérant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Transfert de siège social,
- Modification corrélative des statuts,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée,

EN EY

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION : TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

L'Assemblée Générale extraordinaire décide de modifier, à compter du 06 Novembre 2024, l'adresse du siège social de la société, qui sera sis au :

1 Rue du Château
91280 Saint-Pierre-du-Perray

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME E RESOLUTION : MODIFICATION CORRELATIVE DES STATUTS

Les statuts seront mis à jour.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION : POUVOIRS POUR L'ACCOMPLISSEMENT DES FORMALITES

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, copie ou extrait des présentes, aux fins de procéder à toutes formalités requises par la loi et les règlements en vigueur.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant et les associés.

Monsieur ERDEM Mathieu Yusuf Ferhat,
« Lu et approuvé »
Et Signature

[redacted]

Monsieur ERDEM Necati
« Lu et approuvé »
Et Signature

[redacted]